

Qui s'occupe de vos enfants ?

Des animateurs

Des animateurs qualifiés : BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire), CAP Petite Enfance, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ...

Des intervenants professionnels

Ils sont mis à disposition par les associations locales ou des indépendants.

Des agents communaux

Des agents communaux et notamment des ATSEMs (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) participent à l'accueil des 2 à 6 ans lors des NAP.

Des bénévoles

Souvent en binôme avec les animateurs.

1 coordinatrice

En lien avec les différents partenaires et garant du Projet Educatif.

1 référent de la Communauté de Communes sur chaque école

Présent sur chaque site scolaire, il est l'interlocuteur des enseignements et des familles. Il s'assure également de la sécurité physique des enfants.



Vous pouvez contacter la responsable des NAP :
Lucy PETIT-ETIENNE
Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche

02 33 76 73 36
nap-periers@cocm.fr

Bien communiquer ensemble

Vous avez une question ? Un enfant absent sur les NAP ? Une information à nous faire partager ?
Contactez-nous !

Vous êtes également représentés par les parents d'élèves, n'hésitez pas à les interpeller !



Des professionnels compétents gèrent et encadrent les NAP dans le respect des normes pour garantir la sécurité morale et physique des enfants.

Comment participer en tant que parent ?

Vous avez un savoir-faire et du temps libre ?
Partagez-le avec les enfants ! Vous pouvez accompagner un animateur lors des activités : renseignez-vous.

Vous avez du matériel de récupération ?
Certaines animations nécessitent du matériel de récupération. Vos enfants vous avertiront !

Vous pouvez nous contacter pour en discuter avec nous !

Foire Aux Questions

Ca coûte combien ?
Les NAP sont gratuites pour favoriser l'accessibilité à tous.

Où est mon enfant pendant les NAP ?
Il est dans les salles de l'école (préau, salle de garderie, BCD, salle audiovisuelle...)

Mon enfant est-il obligé de participer aux NAP ?
Non, les NAP ne sont pas obligatoires toutefois l'inscription est obligatoire. Vous devrez alors récupérer votre enfant car il n'y a pas de garderie de prévue.

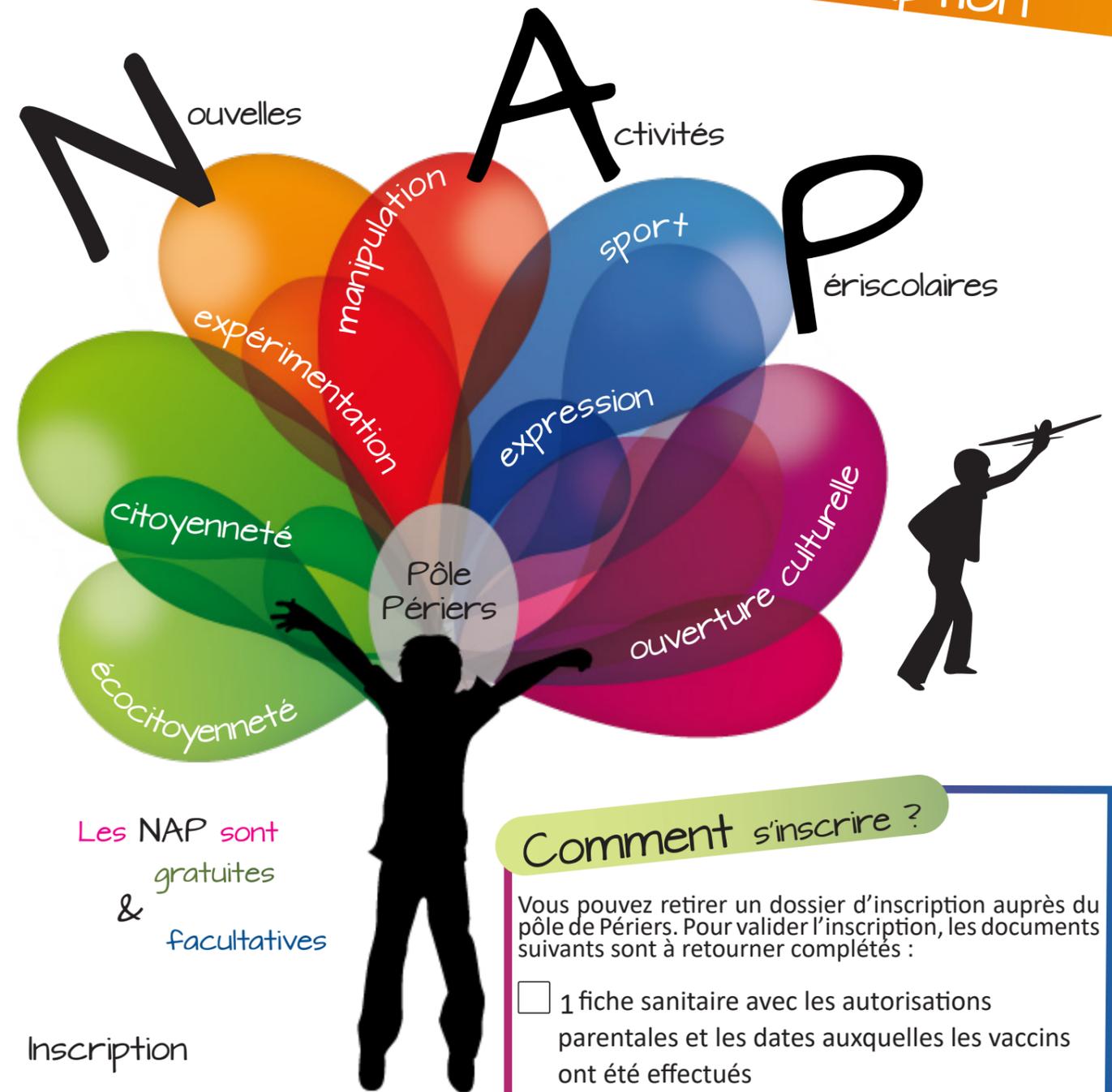
Si je ne veux pas mettre mon enfant aux NAP le jeudi, c'est possible ?
Les NAP sont facultatives. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant au choix le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, sur les trois temps ou pas du tout (selon les écoles).

L'enfant inscrit devra par contre être présent pour les séances prévues de vacances à vacances et sur toute la séance des NAP.

Ecole élémentaire de Périers

Rentrée scolaire
le mardi 1er
septembre
2020

Informations & dossier d'inscription



Les NAP sont
gratuites
&
facultatives

Inscription

pour 1, 2 ou 3 jours
par semaine

par période scolaire

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez retirer un dossier d'inscription auprès du pôle de Périers. Pour valider l'inscription, les documents suivants sont à retourner complétés :

- 1 fiche sanitaire avec les autorisations parentales et les dates auxquelles les vaccins ont été effectués
- 1 attestation d'assurance scolaire - périscolaire - extrascolaire
- 1 fiche de choix des activités pour la période

Emploi du temps de l'école élémentaire de Périers

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00	Midi	Midi	11h45	Midi	Midi
13h30	Classe	Classe		Classe	Classe
15h15	NAP	Classe		NAP	NAP
16h15					

★ L'enfant peut rentrer chez lui : les NAP ne sont pas obligatoires

Que se passe-t-il le mercredi ?

A la fin des cours, votre enfant peut :

- être repris en charge par vous
- monter dans le bus scolaire
- aller à la garderie
- être transporté vers le Centre de Loisirs s'il y est inscrit et qu'il y mange



Centre de loisirs
«la cabane à mômes» à Périers

Informations :

Elodie Larquemain
02 33 76 73 37
centredeloisirs-periers@cocm.fr

Vous avez le choix :

- **Repas** avec le Centre de loisirs
L'enfant sera pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et vous reviendrez le chercher après le repas au Centre de Loisirs.
- **Repas et après-midi** avec le Centre de loisirs
L'enfant sera pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et vous reviendrez le chercher le soir au Centre de Loisirs.
- **Seulement l'après-midi** avec le Centre de loisirs
Vous devrez récupérer votre enfant à l'école et le déposer au Centre de loisirs après le repas.

La Directrice des NAP
à l'école élémentaire de Périers



Lucy
PETIT-ETIENNE

La Référente des NAP



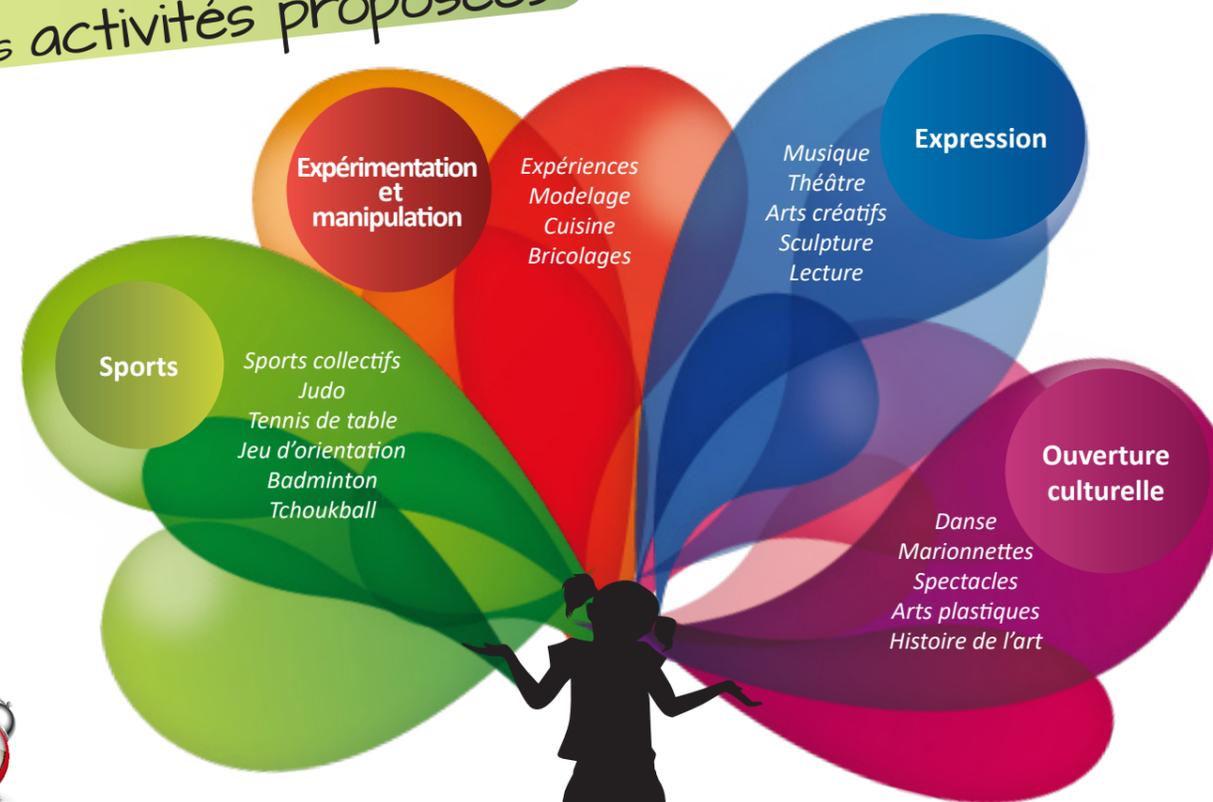
Julie
DROUET



Une question ? Un problème ?

Vous pouvez contacter Lucy PETIT-ETIENNE au 02 33 76 73 36 ou par email à nap-periers@cocm.fr ou le référent présent sur les NAP

Les activités proposées



Attention : Toute inscription aux activités entraîne une assiduité pour la période d'inscription et pour toute la durée de l'animation.

Le choix des activités



L'enfant doit choisir ses activités par ordre de préférence pour une période scolaire de vacances à vacances.

Les groupes sont effectués en fonction des âges et en respectant le taux d'encadrement légal. Le nombre de participant est donc limité par atelier ce qui explique que votre enfant peut ne pas être inscrit à l'activité de son choix. Dans ce cas, l'équipe d'animation fera son possible pour lui proposer l'activité sur une autre période de l'année.

